

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 21 mai 2024
Délibération n°4-7

L'an deux mille vingt-quatre le vingt et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Alain FURCY, 1^{er} Adjoint.

- Présents : Mrs FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, DEVAUTOUR Florian, FERRANDI François, FINI Sandro et WEIHSS Pascal
- Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Excusés : MASQUÈRE Michel, BOTTAREL Sébastien et CARLINI Claude
Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire.

**Objet : MOTION SOUTIEN CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE A
BEAUCHALOT**

La direction départementale de l'Education Nationale envisage la fermeture d'une classe sur le territoire à la rentrée scolaire de septembre 2024 à BEAUCHALOT.

L'école de Beauchalot accueille actuellement des enfants répartis en trois classes, dans une commune qui a demandé en 2023 le classement REP du fait d'un indice de positionnement social de 89.5, soit un niveau attestant de familles défavorisées pour lesquelles l'école est un facteur essentiel d'équilibre et de développement pour les enfants.

La fermeture d'une classe, concentrant les enfants dans deux classes avec des effectifs élevés, mettrait de nombreux élèves encore plus en difficulté.

Pour le droit à l'éducation dans les zones rurales, les élus de la commune de Mane s'opposent à la fermeture de cette classe à Beauchalot.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
le 1^{er} Adjoint,

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Contre 0 Pour 11

Date de convocation : 15 mai 2024
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

